



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,  
le douze novembre à vingt heures trente minutes,  
le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 6 novembre 2018, s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

**Présents :**

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Carol PASQUET, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Aline VIOLANTE et Catherine LACOUX ;

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Sandrine RICHARD

Mme Muriel HERSANT FERREY donne pouvoir à M. Thierry POUILLOUX

M. Eric POUGETOUX a été nommé secrétaire de séance.

## **1. Approbation du procès-verbal en date du 15 octobre 2018**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

## **2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT**

---

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	objet	Observation
24/2018	Contrat de maintenance logiciel de réservation de salles	Contrat de maintenance logiciel de réservation de salles – société 3D Ouest  Redevance annuelle : 330 € HT 396 € TTC Prise d'effet le 21/09/2018 Contrat d'un an renouvelable dans la limite de 4 ans	
25/2018	Contrat d'hébergement et maintenance Plateforme MyPMB (gestion du catalogage des ouvrages de la bibliothèque)	Contrat d'hébergement et maintenance Plateforme MyPMB (gestion du catalogage des ouvrages de la bibliothèque)  Redevance annuelle : 734,41 € HT 881,29 € TTC	
26/2018	Contrat de cession du droit à représentation du spectacle Slash Bubbles Paris - marché de Noël	Contrat de cession du droit à représentation du spectacle Slash Bubbles Paris - marché de Noël contracté auprès de :  SmartFr Paris 15 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris  Spectacle marché de Noël : bulles de savon : 994,79 € HT 1049,50 € TTC	

## ADMINISTRATION GENERALE

### 3. Désignation des conseillers municipaux de la commission de contrôle (régularité de la liste électorale)

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1er janvier 2019, avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019 (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018). La commission administrative qui était chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existera plus au 1er janvier 2019. Le Maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du Maire pourra être effectué a posteriori par une commission dénommée « commission de contrôle ».

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal **APPROUVE** la désignation des membres suivants pour la constitution de la commission de contrôle de la commune d'Azay-sur-Cher :

- M. Eric POUGETOUX
- M. Johnny GAUTRON
- Mme Catherine LACOUX
- M. Thierry POUILLOUX
- M. Marc MIOT

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **4. Avenant au contrat de prévoyance collective MNT pour le personnel communal**

---

Actuellement, les agents communaux bénéficient d'un contrat de prévoyance collective maintien de salaire conclu auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Dans un contexte de progression continue du nombre et de la durée des arrêts de travail, conduisant à une forte augmentation des compléments de salaires versés aux adhérents, le taux de cotisation du contrat doit évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sera ainsi fixé à 1.95% au lieu des 1.84% actuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADHERE**, dans le cadre d'un contrat de prévoyance collective, à la couverture souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents pour le maintien de salaire, au taux de cotisation fixé à 1,95% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec la Mutuelle Nationale Territoriale, ainsi que tout autre document ou pièce nécessaire à son application.

### **5. Modification du tableau des emplois**

---

Monsieur le Maire indique qu'un agent du service mutualisé voirie-espaces verts ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité et ce, au 1<sup>er</sup> novembre 2018, et dans l'attente d'une étude globale sur le fonctionnement des services techniques, il convient de supprimer le poste - grade d'agent de maîtrise - qu'il occupait.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 15 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise (catégorie C),

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié :

Filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché	A	1	0	1 : TC
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	1	0	1 : 28 H
Filière technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	2 : TC
	Adjoint technique	C	10	0	5 : TC 1 : 22 H 1 : 23 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	1		1 : TC
	Agent Spéc. Ppal 2 <sup>ème</sup> Ecoles Mat.	C	4	0	3 : TC 1 : 20 H
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
Total					26 dont 7 TNC

## FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

### 6. Approbation de la décision modificative n°1 - budget principal - exercice 2018

Après en avoir délibéré,  
Vu le budget primitif 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Chapitre - Articles	Dépenses	Crédits
012-6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 31 000,00 €
011-60633	Fournitures de voirie	+ 4 482,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 17 245,76 €
<b>Total .....</b>		<b>+ 52 727, 76 €</b>
Chapitre - Articles	Recettes	Crédits
002	Résultat de fonctionnement	+ 105.64 €
70-70876	Par le GFP de rattachement	+ 14 694.36 €
73-7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation...	+ 16 873.63€
74-74832	Attribution du fonds départemental TP	- 766.18 €
77-7788	Produits exceptionnels divers	+ 21 820.31 €
<b>Total .....</b>		<b>+ 52 727, 76 €</b>

Section d'investissement		
Chapitre - Articles	Dépenses	Crédits
041-202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	+ 14 810,68 €
041-2113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 1 410,00 €
041- 21318	Autres bâtiments publics	+ 8 985,60 €
041-2152	Installations de voirie	+ 10 589,75 €
041-2313	Constructions	+ 7 452,00 €
23-2313	Constructions	+ 17 408,47€
<b>Total .....</b>		<b>+ 60 656, 50 €</b>
Chapitre - Articles	Recettes	Crédits
001	Résultat d'investissement	+ 162.71 €
041-2031	Opération d'ordre	+ 43 248.03 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 17 245.76 €
<b>Total .....</b>		<b>+ 60 656, 50 €</b>

## SPORT / VIE ASSOCIATIVE

### 7. Approbation de la convention d'entretien des sentiers de randonnées : convention de balisage 2019-2023 avec le comité départemental de la randonnée pédestre

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'entretien du balisage des deux sentiers PR de la commune d'Azay-sur-Cher pour la période 2019-2023,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces ou engagements financiers s'y rapportant.

### 8. Approbation de la convention de jumelage avec la commune de BEDALE (Angleterre)

Un accord de principe est acté entre les communes d'Azay-sur-Cher et de Bedale pour procéder au jumelage des deux communes.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus relayée par le comité de jumelage mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

Par ailleurs, il convient de préciser que le rôle du comité de jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux en lien avec le jumelage,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le jumelage d'AZAY-SUR-CHER avec la commune de BEDALE située en Angleterre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- **DESIGNE** le comité de jumelage d'Azay-sur-Cher, porteur du projet et initiateur de la dynamique de jumelage,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la charte de jumelage.

## CULTURE

### 9. Approbation de la convention de partenariat avec la Touline saison 2019

---

Comme chaque année, la commune entretient un partenariat culturel et artistique avec l'association la Touline, en prenant en charge des spectacles annuels, choisis d'un commun accord.

Pour la saison 2019 les spectacles retenus sont les suivants :

#### Spectacle n°1 :

Nom de la manifestation : **l'Apprenti - théâtre**  
Date et heure de la manifestation : 17/05/2019 à 21h  
Lieu de la manifestation : salle Revaux

#### Spectacle n°2 :

Nom de la manifestation: **spectacle jeunesse Il était une fois un livre**

Date et heure de la manifestation : 17/11/2019 à 15 h

Lieu de la manifestation : la Touline

Le conseil municipal, par vingt-deux voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Carol PASQUET, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Aline VIOLANTE et Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU représentée par Sandrine RICHARD , Muriel HERSANT FERREY représentée par Thierry POUILLOUX ;

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

Et une abstention : M. Nicolas TIO

**ADOpte** la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association « la Touline » pour l'année 2019

**AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

## INTERCOMMUNALITE/ SYNDICATS

### 10. Approbation de la convention de partenariat avec la TEV pour l'installation d'un commerce en circuit court

---

La communauté de communes Touraine-Est Vallées a engagé en tant que Maître d'ouvrage, la construction de locaux d'activités destinés à accueillir le commerce alimentaire de circuit court, O Panier d'Azay.

Ces locaux vont être loués à la SARLU O Panier d'Azay, représentée par Rose-Noelle Clément, gérante, dans le cadre d'une création d'entreprise.

Ce projet a été lancé dans une logique de répartition du risque économique entre la commune d'Azay-sur-Cher, la Communauté de communes et la SARLU O Panier d'Azay.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention ayant pour objet de valider les engagements pris pour la réalisation de ce projet entre la commune d'Azay-sur-Cher et Touraine-Est Vallées.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Vu**, l'avis de la Commission communautaire de Développement économique réunie le 6 novembre 2018,

**Vu**, l'avis du bureau communautaire réuni le 7 novembre 2018,

**Vu**, le projet de convention entre la commune d'Azay-sur-Cher et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées qui valide les engagements pris par les deux parties pour la réalisation de ce projet,

Le conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ADOpte** la convention de partenariat relative à l'installation du commerce en circuit court, telle que présentée en annexe ;

➤ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce y afférant.

## INFORMATIONS GENERALES / QUESTIONS DIVERSES

### 11. Informations générales / questions diverses

---

**Le conseil municipal est informé sur :**

- La date d'inauguration du commerce O Panier d'Azay fixée au **07.12.2018** à 17h00
- Les travaux en cours : chemin d'accès à la salle Revaux, travaux rue des AFN, rue de la Poste, route de la Chapelle et les Serraults
- Un nouveau plan de la commune a été édité ; il est disponible en Mairie.
- La signature de l'acquisition des terrains Launay, sur le site de la Duvellerie (Berges du Cher) le 09 novembre 2018
- Rodolphe Godin, Premier Adjoint, présente les programmes détaillés du téléthon et du marché de Noël qui se tiendront sur le week-end du 30 novembre au 02 décembre 2018.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h20.

Azay-sur-Cher, le 13 novembre 2018

Le Maire,



Janick ALARY